

## DELIBERATION SEANCE DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 avril, le Conseil de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération dûment convoqué, s'est assemblé à la salle multifonctions, rue de Kéravel à Grâce sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaients présents les conseillers suivants :

ALLAIN Catherine - AMELINE DE CADEVILLE Ghislaine - BEGUIN Jean Claude - BERNARD Joseph - BOUGET Yannick - BOUILLLOT Lise - BURLOT Gilbert - CADORET Guy - CLEC'H Vincent - COAIL Christian - COCGUEN Marie-Jo - COËDIC Jean - CONNAN Josette - CONNAN Guy - CORRE Isabelle - COULAU Philippe - DAGORN Aimé - DANNIC Jean Yves - de CHAISEMARTIN Jean Yves - DELTHEIL Anne - DOLO Yannick - DOYEN Virginie - ECHEVEST Yannick - GAREL Pierre Marie - GAUTIER Guy - GIUNTINI Jean Pierre - GODFROY Brigitte - GOUAULT Jacky - GUILLOU Claudine - GUILLOU Rémy - GUILLOU Jean François - HAMON Christian - HAMON Bernard - HERVE Gérard - JOBIC Cyril - KERHERVE Guy - LACHATER Yves - LARVOR Yannick - LE BARS Yvette - LE BARS Yannick - LE BIANIC Yvon - LE COTTON Anne - LE CREFF Jacques - LE GALL Hervé - LE GALL Gilbert - LE GALL Annie - LE GAOUYAT Samuel - LE GOFF Philippe - LE GOFF Yannick - LE HOUEROU Annie - LE LOUET Jean Paul - LE MASSON Monique - LE MEAUX Vincent - LE MOIGNE Jean Paul - LE MOIGNE Yvon - LE SAULNIER Brigitte - LE VAILLANT Gilbert - LOZAC'H Claude - LUTTON Emmanuel - Jacques MANGOLD - PARISCOAT Dominique - PASQUIET Anne Marie - POUPON Françoise - PRIGENT Marie Yannick - PRIGENT Jean Paul - PRIGENT Christian - RANNOU Hervé - RAOULT Michel - ROBERT Didier - ROLLAND Paul - SALLIOU Pierre - SCOLAN Marie Thérèse - TONDEREAU Sébastien - VITEL - Jean Claude - Evelyne ZIEGLER.

Conseillers communautaires - pouvoirs - absents excusés :

Cinderella BERNARD	pouvoir à Jean COËDIC
Dominique ERAUSO	pouvoir à Catherine ALLAIN
Jean Claude SALOMON	pouvoir à Claudine GUILLOU
Yvon SIMON	pouvoir à Jacques MANGOLD
Patrick VINCENT	pouvoir à Anne Marie PASQUIET
Yannick ECHEVEST	pouvoir à Bernard HAMON (rapport 2018-02-28)

Conseillers communautaires absents :

BREZELLEC Danielle - CŒUR Dominique - GUILLAUMIN Guilda - KERLOGOT Yannick - LE NORMAND Jean Pierre - LEYOUR Pascal.  
Jacques MANGOLD départ à 19h15  
Yannick LARVOR départ à 21h15  
Jean François GUILLOU départ à 22h00  
Yannick ECHEVEST départ à 22h10

<u>Nombre de conseillers en exercice</u>	<u>86 Titulaires – 44 suppléants</u>
<u>Présents</u>	<b>75 jusqu'à 19h15 (rapport 2018-02-06), 74 jusqu'à 21h15 (rapport 2018-02-21), 73 jusqu'à 22h00 (rapport 2018-02-23), 72 jusqu'à 22h10 (rapport 2018-02-28).</b>
<u>Procurations</u>	<b>5 jusqu'à 19h15, 4 jusqu'à 22h10, 5 jusqu'à 22h35.</b>
<u>Votants</u>	<b>80 conseillers (rapport 2018-02-06), 78 conseillers (rapport 2018-02-21), puis 77 conseillers</b>

Date d'envoi des convocations : mercredi 28 mars 2018.

M. Jean Yves DANNIC a été désigné secrétaire de séance.

D2018-02-22

## Objet - L'action de l'Agglomération en faveur de la Santé

L'évolution de la démographie médicale est une, sinon la principale des préoccupations des habitants de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération confrontés à une diminution générale et rapide du nombre de professionnels de santé, et en particulier les médecins généralistes.

### 1) Le soutien de l'Agglomération aux établissements hospitaliers de son territoire

Les établissements hospitaliers de Guingamp, de Paimpol et de Bégard, sont les pôles structurants du territoire. Cependant, ils peinent, comme dans de nombreuses régions françaises, à conserver et à attirer des médecins généralistes et spécialistes (gériatres, pédiatres, anesthésistes, urgentistes ...), ce qui pourrait mettre en péril certains services.

Face à ces réalités, et confrontée à ces problématiques, Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération est fortement préoccupée par la situation des Hôpitaux et souhaite porter une politique proactive pour soutenir l'activité hospitalière et pour maintenir et développer une offre de soins à la mesure de son territoire.

Pour ce faire, Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération envisage la mise en place d'un nouveau dispositif expérimental en partenariat avec les établissements hospitaliers, basé sur le salariat de médecins généralistes qui pourraient intervenir sur des Pôles de service à la Population répartis judicieusement sur l'ensemble du territoire communautaire.

Enfin, des démarches sont en cours auprès des facultés de médecine pour inciter les étudiants – internes à s'installer dans notre territoire. La réflexion sur un internat au Centre Hospitalier de Guingamp serait l'une des initiatives. Lors d'un prochain conseil d'agglomération, sera présenté à l'Assemblée le schéma d'agglomération pour une santé de qualité qui formalisera ainsi notre action en la matière.

### 2) Création d'un dispositif de fonds de concours aux communes pour le maintien et le développement de la présence médicale généraliste

L'agglomération propose également d'associer étroitement les communes de son territoire à cet enjeu territorial. Elle propose de créer un fonds de concours soutenant toutes communes portant un projet de maintien ou développement de la présence de la médecine générale. Les communes conservent dans ce cas la responsabilité des initiatives et la définition des projets, mais elle est soutenue par l'action de la Communauté d'Agglomération qui apportera une aide financière, selon les critères énoncés ci-dessous.

L'Agglomération propose de créer un dispositif de fonds de concours aux communes destiné à favoriser le maintien et le développement de la présence médicale sur le territoire dans le cadre d'une convention tripartite (Communes, Médecins et Agglomération) dans laquelle les obligations des différentes parties sont répertoriées.

Enfin, elle poursuit son travail engagé avec les partenaires (professionnels, directeurs des centres hospitaliers) afin de déterminer définitivement l'intérêt communautaire en matière de santé sur le territoire et notamment élaborer un schéma global de l'offre de soins. Voici la proposition constituant le nouveau dispositif :

a) **Bénéficiaires** : Les Communes membres de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

b) **Conditions d'éligibilité** :

**Cadre d'intervention** :

► Soutien à la commune dans le cadre de la Compétence Santé.

**Conditions à respecter** :

► La commune ne doit pas avoir engagé d'investissements avant de déposer un dossier de demande d'aide.

► Dans le cas d'un lancement de programme urgent, une lettre d'intention devra être envoyée à Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération.

**c) Montant du fonds de concours :**

La Commune, Maître d'ouvrage, percevra une aide de 20 000 euros m du montant total de l'opération, par médecin généraliste intégrant le p  
Ce dernier s'engage par convention :

- à exercer de manière coordonnée avec ses collègues,
- à être maître de stage,
- à assurer une continuité des soins
- à prendre en compte les soins non programmés.

L'aide totale est plafonnée à 140 000 €, soit un maximum de 7 médecins intégrés dans le projet de maison médicale.

**d) Dossier à produire :**

- Copie de la délibération du Conseil municipal sollicitant le fonds de concours de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération et précisant le plan de financement prévisionnel.
- Convention tripartite.
- RIB

**e) Modalités de versement du fonds de concours :**

- Etat récapitulatif des dépenses réalisées, visé par le Maire et le Trésorier de la commune,
- Sont prises en compte dans le calcul du fonds de concours toutes les dépenses effectuées à partir de la date de dépôt du dossier ou de la date de dérogation acceptée.
- Une évaluation annuelle du dispositif contractuel est à fournir.

***Lecture entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire, par 77 voix pour,***

- ***décide de s'engager avec les citoyens - usagers et patients, élus, personnels, comités de défense de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat - à défendre auprès de l'Agence Régionale de Santé et des autres partenaires du Groupement Hospitalier du Territoire 7, le maintien des services et moyens des trois centres hospitaliers (notamment maternité, gynécologie-obstétrique, urgences, chirurgie, psychiatrie...) et par conséquent de porter une politique affirmée pour développer l'activité hospitalière et une offre de santé ambitieuse à la mesure de son nouveau territoire,***
- ***approuve le dispositif de fonds de concours aux communes pour le maintien et le développement de la présence médicale sur le territoire de l'agglomération.***

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

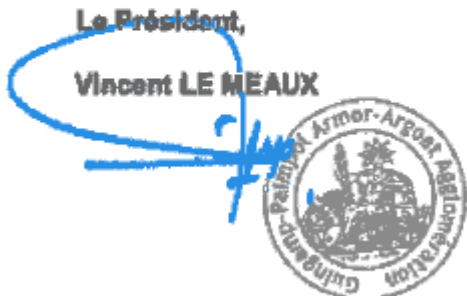
**Pour copie conforme**

**Le Président,**

**Vincent LE MEAUX**

**Le Président,**

**Vincent LE MEAUX**



Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

ID : 022-200067981-20180403-D20180222-DE